

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
07 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de **PEYRILHAC**, dûment convoqué le 31 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni le lundi sept avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, salle de la mairie sous la présidence, de **Claude COMPAIN, Maire**.

Étaient présents : Claude COMPAIN, Nathalie FONTAINE, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Lucien GROS, Raymond DARDILLAC, Eric GROS, Christelle BARRAUD, Sandrine REIX, Gaëlle BURLOT, Jérémy ROUX, Marcel BAYLE, Pierrette RIFFAUD.

Représenté : Guillaume ROYER par Jérémy ROUX

Excusée : Laure TEIXEIRA

Secrétaire : Sandrine REIX

- *Procès verbal de la réunion du 04 février 2025*

DECISIONS

- *Protection sociale complémentaire obligatoire/ volet santé : mandat à donner au CDG87*
- *Proposition d'adhésion au groupement de commandes granulés bois du SEHV*
- *Demande de pâturage sur le site de la Lande*
- *Motion contre les violences dans la vie publique*
- *Décisions budgétaires : budget principal*
 - *compte administratif et compte de gestion 2024*
 - *affectation des résultats 2024*
 - *révision des tarifs des services*
 - *vote des subventions et participations 2025*
 - *vote des taux des taxes (foncier bâti, foncier non bâti, habitation)*
 - *budget prévisionnel 2025*

INFORMATIONS

- *Opération haiecolier 2025*
- *Travaux d'accessibilité de la mairie*
- *PLUI*
- *SIEPEA*
- *Questions diverses*

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 04 FEVRIER 2025

Pierrette RIFFAUD demande à ce que soit modifié dans le paragraphe concernant l'organisation des temps scolaire l'indication de son vote. Elle a voté contre dans la mesure où la majorité des enseignants et des parents ne sont pas favorables à cette organisation.

Le Maire souhaiterait donner la parole à M. Stéphane VEYRIRAS, adjoint au Maire de Nantiat. Ce dernier remercie le Maire de lui donner la possibilité de s'exprimer afin d'apporter des éléments sur les travaux réalisés au centre de secours de Nantiat. M. VEYRIRAS indique vouloir simplement faire son exposé, il ne demande pas aux élus de prendre position mais les invite, s'ils le souhaitent, à en discuter par la suite.

Il donne lecture du courrier que le Maire de Nantiat devait transmettre aux Maires des Communes qui dépendent du centre de secours de Nantiat. Stéphane VEYRIRAS regrette que le Maire de Nantiat n'ait pas transmis ce courrier en amont des travaux.

18h50 : arrivée de Jérémy ROUX.

Stéphane VEYRIRAS confirme que le bâtiment appartient au SDIS. Le Maire demande à avoir la preuve de cela.

19h00 : arrivée de Marcel BAYLE.

Cécile LAGRANGE propose que la question soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Nathalie FONTAINE indique que, pour construire le pôle enfance, leur attention a été portée sur la nécessité d'être propriétaire du terrain.

Jérémy ROUX rappelle que la communauté urbaine Limoges Métropole participe au fonctionnement du SDIS.

Monsieur VEYRIRAS remercie les élus de leur attention et prend congé.

Le Maire propose de commencer par le traitement des informations afin de laisser le temps à Éric GROS d'arriver.

INFORMATIONS

Opération Haiecolier

Le Maire laisse la parole à Jérémy ROUX. Les dernières plantations ont eu lieu le 04 avril dernier en présence des deux classes de maternelle de l'école. Les enfants étaient contents.

Les employés communaux -qui avaient préparé le terrain-, les chasseurs, les parents d'élèves ont aidé les petits jardiniers à installer les plants. Ce sont environ 50 pieds qui ont été installés entre la salle polyvalente et le court de tennis.

Une collation, offerte par Jérémy ROUX, a été proposée aux jeunes participants.

Le Maire indique que les 50 autres plants ont été donnés au SIEPEA.

Marcel BAYLE indique que ce type de plantations est plus indiqué en automne. Jérémy ROUX explique que la fédération de chasse impose les dates de l'opération.

Travaux d'accessibilité de la mairie

Le Maire indique que la réception du chantier a été signée le 04 avril. Les travaux se sont déroulés comme prévu. Le Maire a dû signer un avenant pour la maçonnerie d'un montant HT de 2 900 €.

En effet, il avait été considéré que le mur récent, construit en parpaing, qui jouxte la place PMR était en bon état. Or, au vu de l'état réel du mur, des travaux de reprise en sous œuvre se sont avérés indispensables.

Cela porte le coût des travaux à 73 433.00 € HT.

Pierrette RIFFAUD se demande comment le talus derrière le préfabriqué va tenir. Jean-Paul PERRAUDIN indique qu'une bâche et des plantes couvre-sol seront disposés pour éviter l'effondrement.

Le Maire ajoute que cet aménagement laisse trois places de stationnement le long de la rue Léo Lagrange.

PLUI

Le Maire donne la parole à Cécile LAGRANGE. Elle explique que les ateliers ont eu lieu. Les représentants PLUI des communes sont conviés au bureau communautaire du 11 avril.

Le PADD sera débattu avant et après les élections municipales de 2026. Marcel BAYLE demande quelle tendance se dégage. Cécile LAGRANGE indique qu'elle est à la densification de l'habitat. Enfin, elle rappelle que la concertation ouverte à tous est toujours accessible en ligne.

SIEPEA

Le Maire donne à présent la parole à Nathalie FONTAINE. Cette dernière rappelle que la semaine de la petite enfance a eu lieu du 31 mars au 06 avril. Dans ce cadre, des portes ouvertes ont eu lieu samedi dernier. Une centaine de personnes est venue participer aux ateliers.

Nathalie FONTAINE indique que le budget du syndicat a été voté. Elle rappelle aux élus qu'ils ont reçu par mail le mois dernier le rapport d'activité de la structure.

Enfin, elle rappelle que le Préfet, le représentant de la CAF, celui du Conseil Départemental et les maires des communes membres ont été reçus le 22 mars dernier.

Questions diverses

Réunion de concertation sur les lignes TER du 03 avril 2025 : A la demande du Maire, Marcel BAYLE a assisté à cette réunion.

Elle concernait les lignes Limoges-Poitiers, Limoges-Angoulême et Limoges-Ussel. La première est en cours de rénovation, la deuxième est opérationnelle et enfin la troisième est en sursis.

Marcel BAYLE explique que la présentation a été faite par un représentant de la Région. Il indique l'exemple de la ligne Limoges-le Dorat qui est financée à hauteur de 10% par la SNCF et à 90% par les collectivités et l'Etat. Lucien GROS signale que l'Etat a toujours demandé à la SNCF de payer ses investissements, le TGV est arrivé, il a été demandé à la SNCF de réaliser des investissements colossaux, la SNCF a financé ce que l'Etat lui a demandé.

Marcel BAYLE indique que ce comité de lignes n'a rien à voir avec la ligne POLT.

Il a trouvé cette réunion intéressante grâce aux jeux des questions/réponses. Il explique qu'une partie du financement prévu par la Région pour les TER a été réaffecté à l'aménagement de la RN 147. Ces aménagements ne semblent pas cohérents avec des routes à 2x2 voies qui débouchent sur des routes à 2x1 voie. Il rappelle que la CRI défend depuis 2016 l'aménagement de la RN 520.

Marcel BAYLE explique que les jeunes sont de plus en plus tentés par les transports en commun. Gaëlle BURLOT signale qu'elle constate que de plus en plus de personnes sont présentes dans les trains mais qu'il y a un gros problème de régularité de ce transport.

DECISIONS

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS – VOLET SANTE

Le Maire rappelle que la réforme de la protection sociale complémentaire a été annoncée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019, puis instaurée par l'ordonnance n°2021-175.

Elle redéfinit la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

La participation de l'employeur perd son caractère facultatif pour devenir obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 pour le volet prévoyance et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le volet santé.

Les employeurs publics sont tenus de contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir les risques liés à la santé.

A partir du 1^{er} janvier 2026, la contribution au volet santé sera obligatoire et s'élèvera à un montant minimum de 15€ mensuel brut par agent (soit 180 € par an).

Tout comme pour le volet prévoyance, le Maire a rédigé la lettre d'intention de rejoindre la démarche du CDG87 début février. Les données statistiques concernant les agents ont également été transmises.

Le Conseil Municipal doit à présent délibérer pour donner mandat au CDG87 pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé.

Le modèle de délibération fourni par le Centre de Gestion vous a également été transmis par mail.

19h45 : Arrivée d'Éric GROS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte :

- De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure ;
- De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;
- De donner mandat au Maire (ou Président) pour déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié.

Les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour permettre aux assemblées de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

SEHV : PROPOSITION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULES DE BOIS

En juin 2023, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au premier groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois sur le modèle de ce qui avait été mis en place pour l'achat d'énergie (électricité, gaz, fioul) ou encore pour la maintenance et l'exploitation des installations thermiques et de ventilation.

Le SEHV propose à ses membres d'adhérer à un nouveau groupement pour la période 2026/2028

Le projet de délibération proposé par le SEHV et le projet de convention constitutive ont été transmis aux élus.

Le Maire indique que le Conseil Municipal de Saint-Gence a décidé de ne pas adhérer.

Jérémy ROUX signale que la convention stipule l'obligation de passer par le groupement. Le Maire précise que les membres peuvent se retirer à tout moment du groupement. Pierrette RIFFAUD demande si le 1^{er} groupement a donné satisfaction. Le Maire répond par la négative. Jean-Paul PERRAUDIN explique que la collectivité se sert chez un autre fournisseur. Le Maire déplore que ce soit toujours de grosses entreprises

qui répondent aux marchés. La question de créer un groupement plus local avec la Commune de Saint-Gence et le SIEPEA est soulevée. Nathalie FONTAINE indique que cela ne réduira pas le volume de livraison mais que cela peut permettre un meilleur prix sur la quantité commandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas adhérer au groupement de commandes proposé par le SEHV.

DEMANDE DE PÂTURAGE SUR LE SITE DE LA LANDE

Le Maire fait part de la demande de Mme Aurélie BOUILLET, habitante de la Lande, qui souhaiterait faire pâturer ses deux chevaux sur le terrain que la commune met à disposition de l'association de tir à l'arc.

Elle a indiqué avoir pris l'avis du Président de l'association en amont et s'engage à clôturer la partie où se trouvent les cibles et la cabane du club afin de la protéger du piétinement.

Ce terrain a une superficie d'1 hectare 36 ares 79 centiares.

Le Maire a indiqué à Mme BOUILLET que sa demande serait examinée en réunion du Conseil Municipal et que M. TOURNOIS, Président des Archers, serait informé des échanges.

Une autorisation de pâturer sur ce terrain permet de réduire la charge d'entretien qui est assumée par les agents communaux, cela semble être une proposition où chacune des parties trouvera son compte.

Si le conseil municipal y est favorable, un contrat de prêt à usage sera établi sur le modèle de ce qui a été fait à Conore et Banèche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la demande de Mme BOUILLET et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

MOTION CONTRE LES VIOLENCES DANS LA VIE PUBLIQUE

Les élus ont reçu la motion prise par l'ADM87, l'AMR87 et le Vice-président de l'AMF appelant à la responsabilité et au respect de l'Etat de droit et des principes républicains.

Nathalie FONTAINE donne lecture de la motion.

Marcel BAYLE indique que les signataires de cette motion choisissent de cibler un syndicat. Cécile LAGRANGE précise que ce syndicat les avait préalablement ciblés. Le Maire dit que la Commune de Saint-Gence a pris une motion d'ordre générale et non ciblée.

Lucien GROS estime que toutes les violences sont à condamner. Marcel BAYLE comprend les réticences mais rappelle que Cécile LAGRANGE a expliqué pourquoi cette motion était orientée de la sorte.

Nathalie FONTAINE et Pierrette RIFFAUD estiment qu'il s'agit d'un soutien aux personnes qui ont été agressées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de prendre la motion de soutien dans les termes qui ont été lus en séance.

DECISIONS BUDGETAIRES

Le Maire rappelle que tous les documents budgétaires ont été discutés en commission des finances.

Compte administratif, compte de gestion 2024

Après avoir étudié le contenu de ces documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les résultats du compte administratif et ceux, identiques, du compte de gestion 2024. Ces comptes peuvent se résumer comme suit :

Recettes de fonctionnement 2024	1 234 223.65 €
Excédent des années précédentes	72 920.42 €
TOTAL DES RECETTES	1 307 144.07 €
Dépenses de fonctionnement	1 060 346.07 €
D'où un excédent de fonctionnement de	246 798.00 €

Cet excédent de fonctionnement sera repris, en recettes d'investissement 2025 pour 171 977.01 €, article 1068, et en reste sur excédent de fonctionnement pour 74 820.99 €, ligne 002, du budget primitif 2025.

Recettes d'investissement 2024	190 611.34 €
Excédent des années précédentes	9 221.53 €
TOTAL DES RECETTES	199 832.87 €
Dépenses d'investissement 2024	175 679.88 €

D'où un excédent d'investissement de

24 152.99 €

Cet excédent d'investissement sera repris en recettes d'investissement 2025, article 001.

Révision des tarifs des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs des services communaux comme suit :

Salle communale du bourg

- 350 € pour un week-end pour les habitants de la Commune
- 520 € pour un week-end pour les personnes domiciliées hors Commune
- 160 € pour une réunion de travail sur la journée
- 1 € par personne pour les couverts
- 110 € pour les associations à partir de la deuxième réservation, la première location reste gratuite
- 30 € forfait chauffage entre le 1^{er} octobre et le 30 avril
- Caution fixée à 600 €.

Vaisselle (casse ou perte) / à l'unité :

Gamelle, planche à découper : 200 €

Poêle, casserole, plat pour le four, passoire : 60 €

Plat inox, cassin, louche, écumoire, chinois, couteau, verre doseur,

Fourchette à viande, fouet, saladier, pichet, plat inox : 20 €

Cuillère de service, louche de service, économe, spatule, décapsuleur,

Ouvre-boîte, assiette, tasse à café, corbeille à pain,

Plateau de services, plat cocktail, verre doseur : 5 €

Verre, couvert : 2 €

Nettoyage si la vaisselle est rendue sale : 10 €/tour de lave-vaisselle

Mobilier / à l'unité :

Table : détérioration/casse : 300 € ; nettoyage : 10 €

Chaise : casse : 30 € ; nettoyage : 5 €

Salle au 1^{er} étage de la salle polyvalente

- 80€ pour un week-end pour les personnes domiciliées dans et hors commune.

Cette salle ne pourra être louée qu'en complément de la salle polyvalente pour un usage d'espace de jeux pour les enfants (sous la surveillance d'adultes) ou de repos dans la limite de 19 personnes. Elle ne sera accessible qu'aux locataires qui louent la salle du rez-de-chaussée.

Salle du temps libre

- 110 € pour un week-end
- 10 € forfait chauffage entre le 1^{er} octobre et le 30 avril
- Caution fixée à 300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir la prescription concernant la location des salles. A savoir que toute location non annulée dans un délai inférieur à 30 jours calendaires sera due dans son intégralité, y compris pour les associations.

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 15 avril 2025.

Garderie scolaire

- 1,50 € par demi-journée (matin ou soir)

Le tarif sera applicable à la rentrée de septembre 2025.

Cantine scolaire

-3,00 € par repas

Le tarif sera applicable à la rentrée de septembre 2025.

Taxes funéraires :

Concernant les cases de columbarium :

- 300 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;
- 600 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

Concernant les cavurnes :

- 600 € pour une concession temporaire de 15 ans, renouvelable ;
- 1 200 € pour une concession trentenaire, renouvelable.

Concernant les concessions en terre :

- 300 € l'emplacement pour une concession de 15 ans, renouvelable ;
- 600 € l'emplacement pour une concession de 30 ans, renouvelable ;
- 900 € l'emplacement pour une concession de 50 ans, renouvelable ;
- 30 € pour la location du caveau communal les six premiers mois, 50 € les six mois suivants.

Les tarifs seront applicables à compter du 15 avril 2024.

Vote des subventions et participations 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (M. ROUX n'a pas pris part au vote au vu de ses fonctions dans les associations), décide de maintenir le montant des subventions accordées aux associations, qui ont déposé leur demande, l'an passé.

Vote des taux des taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer des taux d'impôts locaux pour 2025 comme suit :

- taxe foncière (bâti) : 39.19%
- taxe foncière (non bâti) : 88.78 %
- taxe d'habitation : 16.43 %

Vote du budget primitif 2025

Les propositions pour les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées puis commentées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget primitif tel qu'il est présenté.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement.

Le budget 2025 peut se résumer ainsi :

- | | |
|--|----------------|
| - Recettes et dépenses de fonctionnement : | 1 155 209.99 € |
| - Recettes et dépenses d'investissement : | 395 043.00 € |

Fin de séance : 22h30